

## +152% de clients en 3 mois pour l'offre de stationnement deux-roues de Zenpark à Paris

19 décembre 2022 – 3 mois après l'entrée en vigueur du stationnement payant pour les deux-roues dans la capitale, et alors que la mairie de Paris a annoncé avoir déjà dressé **200 000 amendes** (désormais appelées FPS ou Forfait Post Stationnement), Zenpark, leader français du parking partagé dévoile les derniers chiffres concernant son offre de stationnement motos et scooters. Zenpark propose depuis son lancement en 2011 une offre de "parking partagé" (<https://zenpark.com/comment>) à destination des deux-roues (son co-fondateur et PDG, William Rosenfeld, est lui-même motard). Aujourd'hui, celle-ci représente à Paris **700 places pour les deux-roues réparties dans 65 parkings** et la société a enregistré une véritable explosion de la demande concernant cette offre (<https://location.zenpark.com/location-parking-moto/>) : **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre, le nombre de nouveaux clients de l'offre de location de stationnement deux-roues au mois a augmenté de +152% pour Paris intramuros** (contre +92% à l'échelle de tout le pays où Zenpark propose 1600 places deux-roues réparties dans 150 parkings).

### LE COÛT DU STATIONNEMENT DES DEUX-ROUES A PARIS : LES TARIFS DE LA VILLE ET LES DEUX OFFRES DE ZENPARK

#### Le coût du stationnement des deux-roues à Paris varie selon les arrondissements

Se garer en deux-roues est plus cher dans la Zone 1 allant du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> arrondissement que dans la zone 2 comprenant le reste de la capitale. Il faut compter 3€ pour 1h de stationnement en zone 1 et 2€ pour 1h en zone 2. De plus, il faut noter que le coût du stationnement est progressif. En effet, pour 6h de stationnement, comptez 37,50€ en zone 1, et 25€ en zone 2. En cas de non-paiement, les détenteurs de deux-roues motorisés encourent un FPS compris entre 25 et 37,5 euros. Par ailleurs, les résidents parisiens ainsi que les professionnels ont la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel. Ils doivent au préalable effectuer une demande qui doit être validée par la mairie.

#### Avec Zenpark, les propriétaires de deux-roues peuvent bénéficier de 2 offres :

1. Le stationnement à la demande : il peut être réservé à l'avance ou obtenu au moment même du besoin de l'utilisateur, le stationnement pouvant aller d'une heure (à partir de 1,40€/H dans Paris et de 0,4€/H dans le reste de la France) à plusieurs semaines
2. Le stationnement par abonnement au mois (sans engagement) : l'utilisateur loue sa place en location mensuelle, elle est disponible 24h/7j et lui permet donc de bénéficier de tarifs beaucoup plus avantageux (à partir de 45€/mois dans Paris et de 15€/mois dans le reste de la France)

### COMMENT FONCTIONNE LE STATIONNEMENT DEUX-ROUES AVEC ZENPARK ?

#### L'offre de location mensuelle Zenpark est la plus simple du marché

Un abonnement au mois, sans engagement, et résiliable à tout moment. Fini les contrats compliqués à signer : la prise d'abonnement se fait en quelques clics avec la carte bancaire depuis le site ou l'application mobile Zenpark. C'est également cette application qui fait office de sésame pour déclencher l'ouverture des portes du

parking (les utilisateurs disposent également de l'option télécommande avec le "Zenpass" proposé en option via une caution de 59 euros restituable à la fin de l'abonnement).

**Des tarifs attractifs rendus possibles grâce à la technologie du « parking partagé » développée par Zenpark**

Le « parking partagé », c'est une solution technologique brevetée qui permet de rentabiliser les places vides dans les parkings privés en permettant à tout automobiliste ou motard de venir y stationner de façon simple et sécurisée. Le service génère ainsi des revenus additionnels pour les propriétaires (bailleurs sociaux, hôtels, foncières immobilières, résidences de services, etc.) tout en offrant aux 700 000 utilisateurs de Zenpark la possibilité de se garer facilement et à un tarif jusqu'à 80% moins cher que le stationnement en voirie. L'installation et le paramétrage de la solution, sa maintenance et le support client utilisateurs sont pris en charge à 100% par Zenpark et ne nécessitent aucune intervention de la part des propriétaires. La mise en œuvre de la solution ne modifie en rien le système d'accès du parking, ni n'affecte les usages des utilisateurs existants. Il n'y a donc aucun coût pour le propriétaire et que des bénéfices pour la collectivité.